La DGSI convoque trois journalistes !

Après les dix jours de censure de Mediapart, l'interdiction de publier prononcée contre le site Reflets.info (délibéré le 19 janvier), les poursuites engagées contre plusieurs journalistes de Reporterre assimilés à des manifestants, c'est une nouvelle atteinte grave à la liberté de la presse qui vient d'être rendue publique, ce mercredi 7 décembre.

Benoît Collombat grand reporter à France Inter, Jacques Monin, chef de la cellule investigation de Radio France et Geoffrey Livolsi, cofondateur du média d'investigation Disclose sont convoqués le 14 décembre prochain par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

Les trois confrères, appelés « en audition libre » sont inquiétés pour avoir publié en mars 2018, des informations sur des faits de favoritisme dans des marchés publics au sein du ministère des armées. L'enquête publiée sur France Inter dévoilait, il y a bientôt cinq ans, documents à l'appui, que plusieurs hauts gradés avaient favorisé des sociétés privées dans l'attribution de contrats de transport militaire et ce, pendant plusieurs années, notamment dans le cadre de l'opération Barkhane au Sahel.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que les services de sécurité intérieure s'intéressent aux sources des journalistes. On se souvient de l'émotion soulevée en mai 2019 par les citations de nos confrères par la DGSI pour entendre ces journalistes ayant publié un document classé « confidentiel défense » portant sur les ventes d'armes françaises et leur utilisation dans le cadre du conflit au Yémen. Emotion d'autant plus large que près de 150 000 civils yéménites ont été tués en 7 ans, selon les Nations Unies.

Ces journalistes font un travail d'intérêt général et sur des actions de l'Etat français qui sont cachées au public. En novembre 2021, Disclose dévoilait des centaines de documents confidentiel défense démontrant la responsabilité du renseignement militaire français dans l'exécution de centaines de civils en Egypte.

« *Nous avons fait le choix de les porter à la connaissance des citoyens. Une décision d'autant plus justifiée à nos yeux que cette coopération militaire échappe à tout contrôle démocratique* » expliquait alors Disclose. Une enquête vise toujours les révélations du média pour violation du secret de la défense nationale.

C'est donc bien la liberté d'Informer et, celle d'être informé qui sont mises en cause par ces multiples tentatives d'intimidation contre les journalistes.

Dans un courrier au Garde des Sceaux le 20 décembre 2021, le SNJ attirait son attention sur ces atteintes graves à la protection du secret des sources des journalistes : « *La protection des sources journalistiques, pierre angulaire de la liberté de la presse, ne constitue pas un privilège pour les journalistes, mais bien une caractéristique essentielle du droit à l'information. En tant que Garde des Sceaux, garant de l'Etat de droit, il vous appartient de faire respecter ce principe intangible, pilier de la liberté d'informé* ». Cette lettre est restée sans réponse.

Le Syndicat National des Journalistes (SNJ), première organisation de la profession, tient à apporter aux trois confrères toute sa solidarité et celle de la profession. Il ira en justice à leurs côtés si cela s'avère nécessaire.

Paris, le 07 Décembre 2022